

[Texte]

problem of the employment service, as you just pointed out. If an insurance program involves insurance, is about involuntary unemployment and people searching for jobs and all of the things that go with this, it must involve some kind of test and the provision of employment when it arises. An employment service has always been attached to the unemployment insurance program. You cannot simply issue the cheques on good faith that people have in fact been looking for jobs. There is this kind of surveillance aspect to the employment service that is important to keep in mind as well.

The ability to offer suitable employment has to be linked to an insurance program. This is where I thought the Forget commission was somewhat unclear. It seems to me that if you have an insurance program more narrowly defined that still controls the employment service, how are the broader labour market goals met through the employment service? That is a kind of contradiction or difficulty that is not well-resolved. The Unemployment Insurance Commission would have to retain some kind of employment service, but the government itself, in terms of pursuing broader labour market goals, would also have to have some input in the employment service. I think who ultimately controls the employment service is a critical issue. The Forget commission recommends that the commission retain that control but suggests review at some point later on.

• 1120

**Mr. Oostrom:** Mr. Chairman, if I may comment on that last point, and maybe Dr. Pal has some recommendations . . . I see where we have 30%, 35% or 40% unemployment, say in Newfoundland, and we have 4% in Toronto. What I would like to see is a greater mobility of labour, and courage. I know you cannot take people away from their birthplace, but just because they want to remain in their home province and birthplace, where there is no work . . . and maybe of a permanent nature—who knows? Whereas on the other hand, we have people by the hundreds and thousands storming our doors to come into our country. They have no difficulty at all with mobility. They come from India, they come from all over, and they are willing to accept any job, even if it is for \$5 or \$6 an hour; they have no difficulty with mobility at all.

How can we encourage Canadians to have a greater mobility of labour, to move from one province to another? Does it have to be monetary, or do we just say, if you do not want to move you do not get paid? That is the other extreme. Have you any ideas on that?

**Prof. Pal:** One argument against the unemployment insurance program has been that it subsidizes labour pools in high-unemployment areas, so that the provision of benefits allows people to stay in high-unemployment areas. I personally have not really bought that argument. I think, in the case of the Maritimes for instance, which is where much of the focus

[Traduction]

confrontée au problème du service d'emploi, comme vous venez de le faire remarquer. Si un régime d'assurance s'occupe de chômage involontaire des personnes qui cherchent un emploi et de tout ce qui va avec, il doit comporter un système de tests et pouvoir offrir un emploi lorsque le cas se présente. Un service d'emploi a toujours été un des éléments d'un régime d'assurance-chômage. Vous ne pouvez pas vous permettre d'émettre des chèques en faisant confiance aux gens qui vous disent qu'ils cherchent effectivement du travail. La surveillance qu'exerce un tel service est également un élément important qu'il ne faut pas perdre de vue.

La capacité d'offrir un emploi approprié doit être liée à un régime d'assurance. La Commission Forget m'a paru assez vague là-dessus. Il me semble que si vous avez un régime d'assurance défini de manière plus restrictive mais qui contrôle quand même le service d'emploi, comment peut-on atteindre, grâce à ce service, les objectifs plus généraux relatifs au marché du travail? Il y a là une sorte de contradiction ou de difficulté qui est mal résolue. La Commission d'assurance-chômage devrait conserver, sous une forme ou sous une autre, un service d'emploi, mais le gouvernement lui-même, compte tenu des objectifs généraux qu'il poursuit en ce qui concerne le marché du travail, devrait également avoir son mot à dire dans ce service. J'estime que la question critique à résoudre est celle du choix de celui qui contrôlera vraiment le service d'emploi. La Commission Forget recommande que la Commission de l'assurance-chômage conserve ce contrôle mais propose que la situation soit réexaminée à une date ultérieure.

**M. Oostrom:** Monsieur le président, si vous me le permettez, j'aimerais reprendre ce dernier point; il se peut d'ailleurs que le professeur Pal ait des recommandations . . . Nous avons 30, 35 et même 40 p. 100 de chômage dans certaines régions, à Terre-Neuve, par exemple, alors que nous n'en avons que 4 p. 100 à Toronto. Ce que je voudrais, c'est une plus grande mobilité de la main-d'oeuvre, et plus de courage de sa part. Je sais que vous ne pouvez pas arracher les gens au lieu où ils sont nés, mais qu'ils veulent rester chez eux, dans leur province, alors qu'il n'y a pas de travail . . . situation peut-être permanente—qui sait? En revanche, il y a des centaines et des milliers de personnes qui se pressent au portillon pour émigrer chez nous. La mobilité n'est pas du tout un problème pour eux. Ils viennent de l'Inde, ils viennent de partout, et ils sont prêts à accepter n'importe quel emploi, même à 5\$ ou 6\$ de l'heure; la mobilité est le cadet de leurs soucis.

Comment pouvons-nous encourager les travailleurs canadiens à faire preuve de plus de mobilité, à changer de province? Faut-il leur offrir de l'argent ou se contenter de leur dire, si vous ne voulez pas déménager, vous ne serez pas payés? Ça, c'est l'autre extrême. Qu'en pensez-vous?

**M. Pal:** Un des arguments invoqués contre le régime d'assurance-chômage est qu'il subventionne les concentrations de main-d'oeuvre dans les régions à chômage élevé, si bien que les prestations qui leur sont versées permettent aux gens d'y rester. C'est là un argument qui ne m'a pas convaincu. Je crois que dans le cas des Maritimes, par exemple, où l'on met tant